

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mme Candillier, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME – Programme d'action foncière secteur centre ancien - Demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier Local Pays Basque pour la négociation et l'acquisition du bien sis 25 rue des Tonneliers.

Les réflexions engagées sur le centre ancien en lien avec les actions de réhabilitation du bâti et d'aménagement des espaces publics ont mis en avant l'intérêt de requalifier le secteur situé entre les rues des Visitandines et des Tonneliers en vue d'assurer, par une maîtrise foncière ciblée, une recomposition par reconstruction de l'angle de l'îlot conformément aux objectifs du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Ainsi, les parcelles BZ 265 et 266 ont été inscrites à la demande de la commune dans le Programme d'action foncière 2014-2018 signé entre l'Agglomération Côte Basque-Adour et l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque, comme parcelles d'intervention prioritaire en vue de leur maîtrise foncière.

La parcelle BZ 266 appartenant à la commune, il convient maintenant de solliciter l'EPFL Pays Basque pour engager les négociations avec les propriétaires (ou ayant(s)-droit concerné(s)) du bien cadastré BZ 265 sis 25 rue des Tonneliers en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier de ce bien.

Vu les éléments ci-avant exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'EPFL Pays Basque (ou toute personne morale qui pourrait s'y substituer) en vue de la négociation et de l'acquisition de la parcelle BZ n° 265, d'une superficie globale de 179 m²,
- d'accepter la durée de portage de quatre années proposée par l'EPFL Pays Basque. Les conditions de portage seront précisées ultérieurement dans le cadre d'une convention spécifique.

Par ailleurs, la commune s'engage à faire état de l'intervention de l'EPFL Pays Basque sur tout document ou support de communication relatif au projet. De plus, l'EPFL pourra apposer pendant la durée du portage des panneaux d'information sur le terrain ou le bien bâti dont il se sera rendu propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial